

Rapport P-208 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-208 intitulée: «Contre le stationnement au quai Capo-d'Istria».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 14 octobre 2009)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-208 au Conseil administratif avec la recommandation de déposer auprès des autorités cantonales une demande d'autorisation de construire, afin de pouvoir peindre au sol une ligne jaune ainsi qu'une ou deux croix, correspondant au maximum à la longueur d'une place de stationnement devant l'entrée de ladite cour, le tout pour permettre aux véhicules d'urgence un accès aux quatre immeubles concernés, soit quai Capo-d'Istria 17, rue de la Colline 16, boulevard de la Cluse 2 et 4.